

CHAMONIX-MONT-BLANC

VALÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Commune de
Chamonix-Mont-Blanc

Planche globale n°2
Secteur de Les Pèlerins - Chamonix-nord

Traduction réglementaire

PLU approuvé le 26/02/2026

1:4 423

CITADIA

GROUPE SCET

PRESCRIPTIONS

Éléments à protéger pour motif d'ordre écologique

Espace Boisé Classé (EBC)

Alpage

Nappe phréatique pour l'AEP

Zone humide

Mobilités et pratique du ski

Sentiers

Aire d'emprise des remontées mécaniques, ascenseurs inclinés et bennes de service

Secteur skiable

Éléments de patrimoine

Élément patrimonial d'intérêt

Élément patrimonial remarquable

Ensemble paysager remarquable

Secteur patrimonial

Emplacements réservés et servitudes de mixité sociale

Emplacement réservé

Emplacement réservé de mixité sociale

Servitude de mixité sociale

Mixité fonctionnelle

Linéaire commercial

Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'hôtellerie

Secteur aux dispositions particulières en faveur de l'artisanat

Secteurs de projets

Secteur Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)

Changement de destination

INFORMATIONS SURFACIQUES

Tampon de 500m autour des gares et des arrêts ferroviaires

Secteur affecté par le bruit des principales infrastructures routières

ZONAGE

Zones urbaines

Ua - Zone urbaine de centre-ville

Uas - Zone urbaine de centralités avec une forte mixité des fonctions :
Argentière et Les Praz

Ubd1 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composée d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 12m & CES de 20%)

Ubd2 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composée d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 10m & CES de 40%)

Ubd3 - Sous-secteur de la zone Ubd - Zone urbaine à dominante résidentielle,
composée d'habitat individuel dense de différentes époques
(Hauteur de 8m & CES de 60%)

Ubp1 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain
composé majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale d'habitation
sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 20%)

Ubp2 - Sous-secteur de la zone Ubp - Zone urbaine correspondant à un tissu urbain
composé majoritairement d'un habitat individuel lâche à vocation principale d'habitation
sous forme de maisons individuelles ou multi-familiales (CES de 10%)

Uc - Zone urbaine composée majoritairement d'habitat collectif situés en dehors des
espaces de centralité : Chamonix sud, Les Pèlerins, Le Plagniolet et d'autres petits secteurs
isolés

Ue - Zone urbaine déjà urbanisée dans laquelle ont vocation à prendre place les
établissements artisanaux, les dépôts et installations, dont le voisinage avec les logements
n'est pas souhaitable

Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires réservés aux divers équipements collectifs,
publics ou privés (Hauteur de 15m)

Ueq1 - Sous-secteur de la zone Ueq - Zone urbaine circonscrite aux territoires réservés
aux divers équipements collectifs, publics ou privés (Hauteur de 20m)

Upk - Zone urbaine à vocation de parking

U11 - Zone urbaine touristique accueillant des hébergements touristiques légers :
camping, caravanning, habitations légères de loisirs et équipements connexes

U12 - Zone urbaine touristique englobant les gares de départs des remontées
mécaniques en zone urbaine

Zones à urbaniser

AU-Ubd3 - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Ubd3

AU-Ubp1 - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Ubp1

AU-Uc - Zone à urbaniser correspondant au règlement de la zone Uc

Zones agricoles

A - Zone agricole

Zones naturelles

N - Zone naturelle

Nco - Zone naturelle corridor

Np - Zone naturelle protégée

N1 - Zone naturelle concernant les activités liées au lac des Gaillands
et au golf, site du bois du Bouchet, ...

N11 - Zone naturelle concernant les gares d'arrivées de remontées mécaniques

N12 - Zone naturelle concernant les campings

Fond de plan

Chalet d'alpage

Élément de repères

Réseau routier

Voie ferrée

Bâtiment

Limite communale

Limite cadastrale

Surface en eau (cours d'eau, lacs,...)

0

250 m

Sources : IGN, DGFiP Décembre 2025